



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 79713

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur les préoccupations relatives à l'intégration sociale des personnes handicapées et âgées. Notamment, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a permis l'instauration de la prestation de compensation, destinée à financer en particulier les aides humaines nécessaires à la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Or il s'avérerait aujourd'hui que la pérennité de cette prestation est compromise, tout comme celle de l'allocation personnalisée d'autonomie, accordée aux personnes âgées dépendantes. Reposant sur une part sans cesse croissante sur les départements, très nombreux seraient ceux qui ont fait savoir être dans l'impossibilité d'assumer cette charge financière dès 2010. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées pour assurer la prise en charge de la compensation du handicap et la perte d'autonomie des personnes âgées fragilisées.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79713

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5954

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)